

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE (LOCATION D'UN BÂTIMENT)

Le budget annexe a été créé en 2004 par suite de la décision de la commune d'assujettir, à la TVA, l'opération de construction du bâtiment. Le bail précédent a pris fin le 31/12/2022. La commune a donc récupéré les locaux avec comme objectif de créer une maison de santé comprenant 8 cabinets.

Afin de simplifier la présentation budgétaire, nous ne développerons que les opérations réelles, prévisions de décaissement et d'encaissement de l'année avec comme point de départ l'excédent global 2025 reporté de 23 056.69 €.

En effet, les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais à des écritures qui s'équilibrent entre elles.

Les montants seront par ailleurs arrondis.

En 2026, le budget prévoit :

- Des charges à caractère général à hauteur de **2 300 €**,
- Des charges de gestion courante pour **100 €** en prévision d'éventuelles régularisations de TVA,
- Une annuité d'emprunt estimée à **3 200 €** (elle prend en compte le solde d'emprunt à appeler),
- Une enveloppe pour d'éventuels travaux complémentaires et équipements à hauteur de **45 700 €**.

Soit un total de dépenses réelles prévisionnelles de **51 300 €**.

Ces dépenses sont financées par :

- une prévision prudente de loyers à percevoir soit **20 000 €** (4 cabinets occupés),
- des pénalités facturées au titulaire d'un lot du marché de travaux pour **1 200 €**,
- une dotation du budget principal de **7 000 €**,
- le report de 2025 soit **23 100 €**.